



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LOYAT Michel; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude

C.C.V.A : BRULET Daniel; HERANNEY François

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

Mandataires : DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

Objet : 4.E Mise en place d'une démarche QSE sur la compétence « déchetterie »

4 E. MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE QSE SUR LA COMPÉTENCE « DÉCHETTERIE »

Rapporteur : Pierre DAUDEY, Conseiller syndical délégué

Constat :

Au cours de ces dernières années les missions sur les déchetteries n'ont fait qu'accroître avec le développement des gestes de tri (plus d'une vingtaine aujourd'hui) et la multiplication des flux (meubles, DDS, Plâtre...).

Les exigences de qualité, de sécurité et d'environnement n'ont fait qu'accroître et demande une maîtrise quotidienne par un formalisme obligatoire et une mise en application opérationnelle.

D'autre part, la déclinaison des actions d'optimisation sur la base pro-flux des déchetteries (gestion des usagers) nécessite un travail régulier certainement accrue par les nouvelles dispositions de la loi NOTRE.

La dimension « reporting » revêt également un caractère obligatoire notamment dans le cadre de la comptabilité analytique.

La structuration de la compétence déchetterie ne permet pas aujourd'hui de maîtriser dans de bonnes conditions l'ensemble de ces exigences.

Pour remplir ces missions et limiter les différents risques d'incident ou d'accident il est proposé soit de recourir à des prestations extérieures (estimées à 50 000 €) soit au recours d'un agent temporaire.

Les missions du poste seraient les suivantes :

- alimentation du tableau de bord et des systèmes d'informations en place (ASTRE,...)
- mise en place des procédures de contrôle des flux
- mise en place des procédures de sécurité
- déclinaison opérationnelle des actions d'optimisation
- ...

A l'unanimité, le Comité Syndical statue sur la stratégie nécessaire pour mener à bien à ces missions, à savoir le recrutement d'un agent temporaire QSE.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

